

L'histoire nous apprend que la moralité et les lois sont intimement liées. Voyons la réalité en face. Personne parmi nos vis-à-vis n'a expliqué les avantages qu'il y aurait à continuer de poursuivre au criminel ces personnes malades, et personne n'a soutenu qu'elles ne l'étaient pas.

M. Woolliams: Le député voudrait-il répondre à une autre question? Si on va jusqu'au bout de son argument, le député croit-il pour un instant que ce bill remédiera à quelque chose? Le bill parle d'adultes consentants et de conjoints se livrant à certains actes dans l'intimité. J'aimerais savoir si le député a songé aux personnes qui appartiennent à des cercles spéciaux, dans divers centres urbains. Le député s'imagine-t-il que ces actes sont accomplis dans l'intimité? Il faut s'attaquer au cœur du bill.

M. Otto: J'ai discuté cette question avec le ministre, notamment sous le rapport de l'âge. Je ne voudrais pas parler en son nom. Il s'expliquera sur la question de l'âge et des adultes consentants. De toutes façons, cela ne sert à rien de faire passer dans la législation quelque chose qui ne sera pas accepté par le peuple canadien. Nous devons faire notre possible pour n'adopter que des lois qui soient acceptables.

[Français]

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas de grand discours à prononcer sur la mesure actuellement à l'étude, mais, à titre de père de famille, je voudrais tout de même faire quelques remarques.

D'abord, je dois dire que je suis opposé à l'homosexualité et je ne peux voir le bien-fondé de sa légalisation. J'ai également du mal à comprendre comment les députés ministériels peuvent défendre cette mesure avec tant d'enthousiasme.

Il est certain que l'honorable ministre lui-même préférerait qu'un autre que lui ait à justifier sa position, relativement à l'homosexualité et à la mesure dont la Chambre est actuellement saisie.

Monsieur l'Orateur, je ne puis avancer beaucoup d'arguments, car ceux qui m'ont précédé ont démontré de façon bien éloquent que qu'il n'y avait aucune nécessité de légaliser l'homosexualité.

A l'instar de l'honorable député de Champlain (M. Matte), quand cette mesure a été présentée à la Chambre, je me suis demandé ce qui pouvait justifier la légalisation de l'homosexualité? On nous a dit, à maintes reprises, que les homosexuels étaient des malades. Or, au lieu de légaliser l'homosexualité, pourquoi ne pas traiter le malade?

J'appuie sans réserve les propos des honorables députés de Champlain et de Charlevoix (M. Asselin), qui suggèrent que des cliniques soient établies pour traiter les malades au lieu de légaliser l'homosexualité.

Comme l'honorable député de Champlain, je me suis maintes fois demandé quels étaient les associations et les corps publics qui avaient fait des représentations auprès de l'honorable ministre ou auprès du gouvernement, pour légaliser cette maladie?

Au contraire, j'ai reçu de nombreuses représentations d'associations de ma circonscription me demandant de faire valoir leur point de vue à la Chambre des communes, en m'opposant avec force à l'homosexualité. C'est la raison pour laquelle j'ai pris la parole, en vue de représenter l'opinion des gens de ma circonscription.

Depuis que cette mesure est à l'étude, je n'ai pas reçu une seule représentation d'un homosexuel ou d'une autre personne me demandant d'exercer des pressions auprès du gouvernement pour que l'homosexualité soit légalisée.

Je puis donc affirmer, sans risque de me tromper, que j'exprime l'opinion de l'immense majorité de ma circonscription, en disant qu'il n'est pas nécessaire de légaliser l'homosexualité, mais qu'il est impérieux de soigner les malades affligés de cette vile maladie.

Il n'est pas étonnant que les jeunes aient des doutes à l'égard du gouvernement actuel, car ils voient que nous passons notre temps, à la Chambre des communes, à discuter de sujets comme l'homosexualité, et ils ont tendance à perdre confiance dans le gouvernement. Monsieur l'Orateur, il ne faut pas oublier que ce ne sont pas les gens de l'opposition qui sont responsables de la perte de temps consacré à parler de l'homosexualité, mais bien les membres du gouvernement actuel, qui ont présenté la mesure présentement à l'étude.

• (5.40 p.m.)

Nous voulons réunir toutes les forces de l'opposition pour empêcher la légalisation de l'homosexualité. Je ne crois pas me tromper en disant que plusieurs, de l'autre côté, voudraient avoir la liberté de faire comme nous.

M. Fortin: C'est vrai.

L'hon. M. Ricard: Au sein de notre parti, monsieur l'Orateur, nous avons la liberté de voter selon notre conscience. Notre chef nous a permis de voter selon les dictées de notre conscience, et j'aimerais bien entendre les députés ministériels nous dire la même chose, parce que nous avons la preuve du contraire.